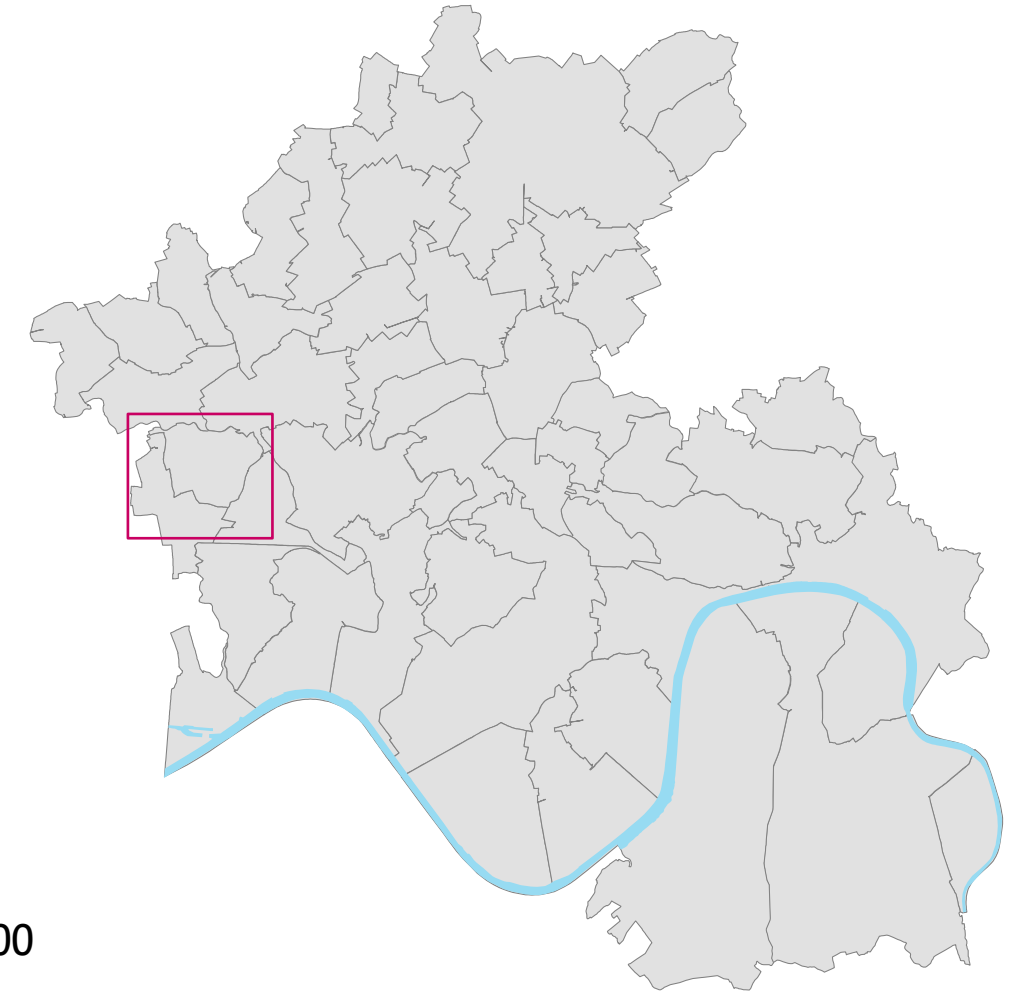


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL Caux Seine agglo

Pièce n° 4 - Règlement graphique Tome 4.3 - Planche 1 : délimitation des zones

Plan n° 68

Communes concernées :
Saint-Eustache-la-Forêt
Méamare



Echelle : 1 / 5 000

Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
75 170 LILLEBONNE
Tel : 02 32 84 40 40

PLUI approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Le Vice-Président,
Patrick PESQUET

LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Limite communale

Zonage

- Zone urbaine de centre-ville de concentration des fonctions
- Zone urbaine de centre-ville en périphérie du cœur de ville
- Zone urbaine de centre-bourg
- Zone urbaine de centre-bourg
- Zone urbaine de centre-bourg
- Zone urbaine résidentielle à moyenne densité
- Zone urbaine résidentielle à faible densité
- Zone urbaine de hameau
- Zone urbaine de clos-masure
- Zone urbaine d'intérêt paysager
- Zone urbaine d'activités de proximité
- Zone urbaine d'activités écosystèmes
- Zone urbaine de secteur diffus à vocation économique
- Zone urbaine à vocation industrielle
- Zone urbaine à vocation industrielle
- Zone urbaine à vocation d'équipement
- Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
- Zone agricole
- Secteur agricole accueillant des exploitations agricoles en clos-masure
- STECAL à vocation d'activité économique
- Zone naturelle
- Secteur naturel d'intérêt patrimonial
- Secteur naturel d'équipement
- Secteur naturel d'implantation d'activités de production d'énergie solaire et/ou photovoltaïque
- Secteur naturel de clos-masures
- STECAL à vocation touristique
- Zone naturelle de réservoir de biodiversité

